

# SECRIF

8, Boulevard Victor Hugo  
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

## Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Immeuble le Luminis

91 rue Jean-Jaures – 92800 Puteaux

# Bilan Actif

Au .....	31-12-2023	31-12-2022
Durée .....	12 Mois	12 Mois

en Euros	Valeur Brute	Amor.& Dépréc.	Valeur Nette	Valeur Nette
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
. Frais de recherche et de développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Logiciels, brevets, droits et valeurs similaires				
. Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
. Terrains				
. Constructions				
. Installation techniques, matériels et outillages				
. Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATION DESTINES A ETRE CEDES</b>				
. Biens divers				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
. Participations et créances rattachées				
. Autres titres immobilisés				
. Prêts, autres				
<b>TOTAL I</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS ET EN COURS</b>				
<b>CREANCES</b>			750	50
. Créances clients, usagers et comptes rattachés				
. Cotisations membres			150	50
. Autres créances diverses			600	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>			404 195	623 621
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
<b>TOTAL II</b>			<b>404 945</b>	<b>623 671</b>

# Bilan Actif (suite)

Au .....	31-12-2023	31-12-2022
Durée .....	12 Mois	12 Mois

<u>en Euros</u>	Valeur Brute	Amor.& Dépréc.	Valeur Nette	Valeur Nette
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEM. DES EMPRUNTS (IV)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>			<b>404 945</b>	<b>623 671</b>

# Bilan Passif

Au .....	31-12-2023	31-12-2022
Durée .....	12 Mois	12 Mois

<u>en Euros</u>	Valeur Nette	Valeur Nette
<b>FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	0	0
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	0	0
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	0	0
ECARTS DE REEVALUATION	0	0
RESERVES	0	0
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
REPORT A NOUVEAU	576 145	558 409
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>-238 755</b>	<b>17 737</b>
<b><u>SITUATION NETTE</u></b>	<b>337 390</b>	<b>576 146</b>
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
. Subventions d'investissement		
. Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
. Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>337 390</b>	<b>576 146</b>

## Bilan Passif (suite)

Au .....	31-12-2023	31-12-2022
Durée .....	12 Mois	12 Mois

<u>en Euros</u>	Valeur Nette	Valeur Nette
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
. Fonds reportés liés aux legs et donations		
. Fonds dédiés		
<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>		
. Provisions pour risques		
. Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
<b>TOTAL III bis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts et dettes financières diverses		
. Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 975	17 111
. Dettes des legs ou donations		
. Dettes fiscales et sociales	14 800	13 115
. Autres dettes	36 780	17 299
. Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>67 555</b>	<b>47 525</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (V)</b>		
	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+III bis+IV+V)</b>	<b>404 945</b>	<b>623 671</b>

# Compte de résultat

Au .....	31-12-2023	31-12-2022
Durée .....	12 Mois	12 Mois

**en Euros**      **Total**      **Total**

PRODUITS D'EXPLOITATION		
<b>COTISATIONS DES MEMBRES</b>	<b>6 025</b>	<b>5 950</b>
<b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>		
. Ventes de biens, dont ventes de dons en nature		
. Ventes de prestations de service, dont parrainage		
<b>PRODUITS DES TIERS FINANCEURS</b>	<b>1 032 000</b>	<b>1 290 000</b>
. Subvention Région	1 032 000	1 290 000
. Versements des fondateurs ou sommations de la dotation consomptible		
. Ressources liées à la générosité du publique		
dons manuels		
mécénats		
legs, donations et assurances vie		
. Contributions financières		
<b>REPRISE SUR AMORT., DEPREC., PROVISIONS ET TRANSF.CHARGES</b>		
<b>UTILISATION DES FONDS DEDIES</b>		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
. Allocations antérieures échues	3 836	7 323
. Dons manuels		
. Mécénats		
. Legs et donations		
. Contributions financières reçues		
. Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
. Autres produits	0	2
<b>TOTAL I</b>	<b>1 041 861</b>	<b>1 303 275</b>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	22 430	22 964
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	624	180
Salaires et traitements	33 774	34 289
Charges sociales	12 694	13 198
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
. Aides financières		
. Allocations aux membres	1 211 094	1 214 904
. Autres charges diverses	0	3
<b>TOTAL II</b>	<b>1 280 616</b>	<b>1 285 538</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>( I - II )</b>	<b>-238 755</b>
		<b>17 737</b>

# Compte de résultat (suite)

Au .....	31-12-2023	31-12-2022
Durée .....	12 Mois	12 Mois

en Euros	Total	Total
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise s/provisions, dépréciations et transferts de charge		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de Valeurs Mobilières de placement		
<b>TOTAL ( IV )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER ( III - IV )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT avant impôts ( I - II + III - IV )</b>	<b>-238 755</b>	<b>17 737</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL ( V )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS ( VII )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ( VIII )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des PRODUITS</b>	<b>1 041 861</b>	<b>1 303 275</b>
<b>Total des CHARGES</b>	<b>1 280 616</b>	<b>1 285 538</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-238 755</b>	<b>17 737</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	6 181	6 139
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens (locaux à Saint-Ouen)	6 181	6 139
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# SECRIF

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

### 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS SIGNIFICATIFS

La Société d'Entraide des Conseillers Régionaux d'Île-de-France est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui a pour but d'assurer à ses membres et leurs ayant droit des prestations périodiques d'entraide sous forme d'allocations annuelles de retraite.

De par la loi 92-108 du 3 février 1992 et les lois subséquentes codifiées notamment à l'article L 4135-25 du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux, l'objet de l'association est limité à la liquidation de droits acquis pour chacun de ses membres en fonction des versements effectués par chacun à l'association pendant la durée de son mandat. L'association a ainsi pour mission de suivre les droits acquis des élus, de gérer les fonds de réserve de trésorerie et de régler les pensions des élus de la mandature 1986-1992.

Une convention de financement avec la Région Île-de-France a été signée le 23 février 2022 afin de définir les obligations respectives de la Région Île-de-France et de la SECRIF. Cette convention est tacitement renouvelée annuellement, sous réserve du vote favorable de la subvention par le Conseil régional, ou la Commission permanente par délégation, sans toutefois que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Le 1<sup>er</sup> février 2013, l'association a recruté une assistante de direction en charge du suivi administratif. Son effectif est donc d'une personne.

### 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 2.1 *Mode de comptabilisation*

L'association a établi ses comptes de l'exercice 2023 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✚ continuité de l'exploitation,
- ✚ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✚ indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 2.2 *Cotisation des membres*

Les cotisations des membres sont prises en compte au fur et à mesure de leur encaissement et celles non encore versées pour un exercice sont constatées en produit à recevoir à la clôture.

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

- L'ensemble des créances et des dettes a une échéance à moins d'un an à la date de leur inscription.

#### 3.2 Créances et dettes sur les Membres et assimilés

- Le montant du poste "Allocations restant à verser" comprend toutes les allocations restant à verser à la clôture de l'exercice. Au 31/12/2023, ce poste s'élève à 36 780 €. Conformément aux statuts, lorsque l'allocation due à un membre n'est pas versée du fait du non-paiement de sa cotisation l'allocation est maintenue en dette pendant 3 ans tant que le membre ou ses ayant droit n'ont pas régularisé la situation. Sans régularisation dans ce délai de 3 ans, l'allocation concernée est portée définitivement en autre produit d'exploitation. Sur l'exercice le montant de ces produits s'élève à 3 836 €.

#### 3.3 Évolution des fonds associatifs

L'excédent de l'exercice 2022 a été porté en report à nouveau sur l'exercice. Les fonds associatifs sont constitués du report à nouveau à la fin de l'exercice et du résultat de l'exercice 2023:

- Cumul des excédents en report à nouveau à fin 2022 :	576 146 €
- Résultat de l'exercice 2022 (perte) :	- 238 755 €
	-----
Fonds associatifs 31/12/2023	337 391 €

#### 3.4 Cotisations des membres

Durant l'exercice, les produits des cotisations de l'exercice 2023 s'élèvent 6 025 € contre 5 950 € en 2022.

#### 3.5 Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 540 €	
<i>Honoraires comptables et audit</i>		7 700 €
<i>Autres (sténotypie, divers)</i>		840 €
Dettes fiscales et sociales	4 649 €	
<i>Provision pour congés à payer (charges sociales incluses)</i>		4 049 €
<i>Provision prime pv achat (sans charges)</i>		600 €

**Total des Charges à payer 13 189 €**

### ***3.6 Contributions volontaires en nature***

L'association bénéficie de la mise à disposition d'un local par le Conseil Régional Île-de-France et des infrastructures administratives courantes associées (téléphone, électricité, nettoyage,...). Celles-ci ont fait l'objet d'une valorisation indiquée au pied du compte de résultat pour 6 181 € contre 6 139 € au 31/12/2022. Il est rappelé que ces mises à disposition ne font pas l'objet de flux monétaires.

### ***3.7 Engagements hors bilan***

Aucune provision pour indemnité de fin de Carrère n'est constituée. Compte tenu de l'effectif, l'engagement en matière de retraite n'est pas significatif.

### ***3.8 Evènements post-clôture***

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie n'ont pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2023. Par ailleurs, le conflit armé entre le Hamas en Israël le 7/10/2023 n'a pas non plus d'impact sur la l'activité de la SECRIF. Les éventuelles conséquences liées à ces crises sur les comptes de l'exercice 2024 ne peuvent être estimées à la date de présentation de ces comptes mais il faut toutefois noter que compte tenu de la nature même de l'activité de l'association, les conséquences de ces deux évènements ne devraient pas être significatives même si ceux-ci devaient durer.